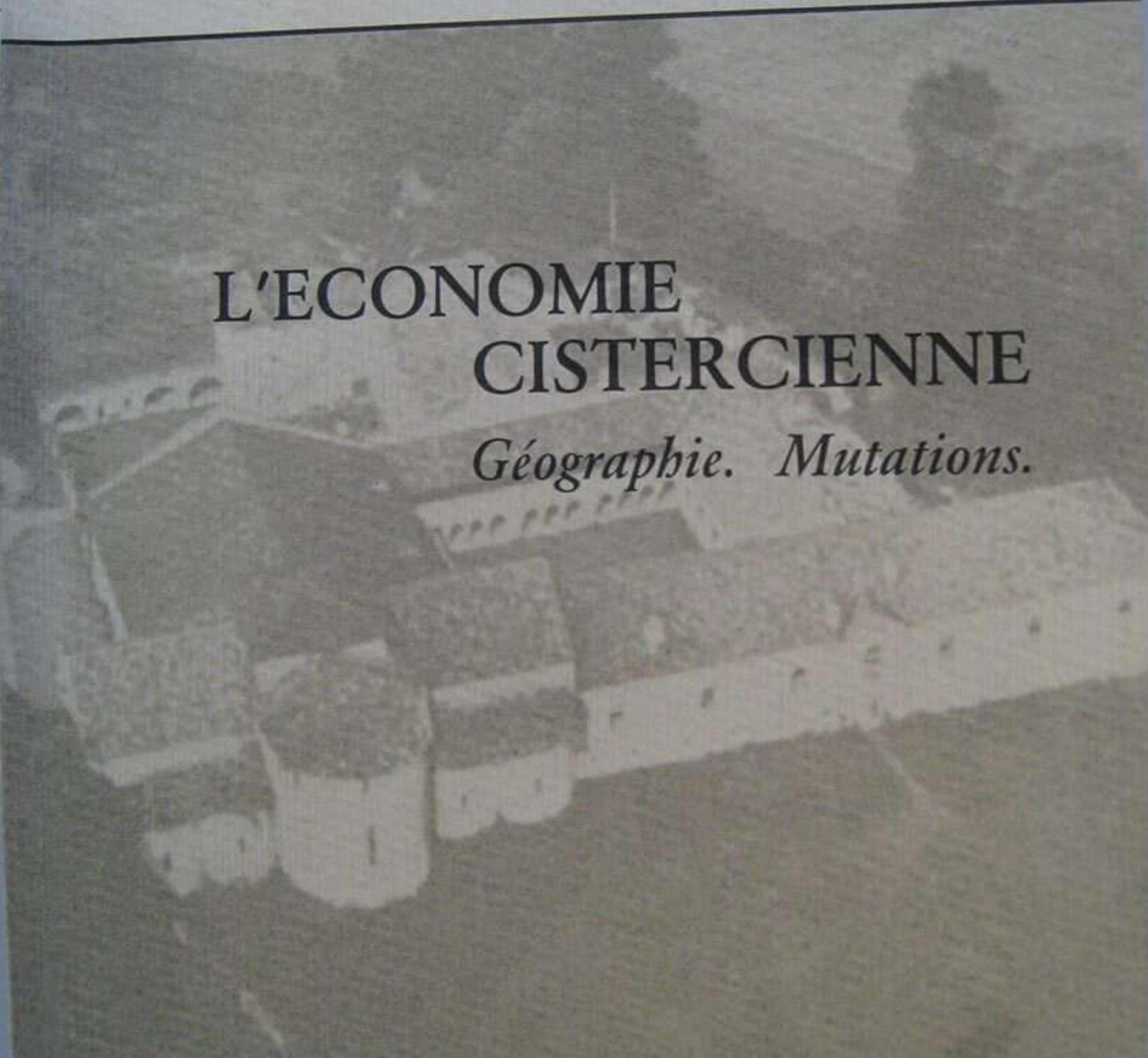


flaran 3



L'ECONOMIE CISTERCIENNE

Géographie. Mutations.

4

1981

Charles HIGOUNET

ESSAI SUR LES GRANGES CISTERCIENNES

On a déjà beaucoup écrit sur les granges cisterciennes. Cet essai n'a d'autre ambition que d'être une mise au point provisoire et que de proposer un cadre type pour avancer encore dans l'étude de cette institution fondamentale de l'économie de l'Ordre, institution qui n'a pas cessé d'imprimer sa marque aux structures agraires, à l'habitat et aux paysages de l'Occident européen.

Définition

Revenons d'abord à la définition. Au sens premier, une grange (*granarium, granica, granchia, grangia*) est un lieu, une construction où l'on conserve le grain, ou plus largement les récoltes. C'est dans ce sens qu'à partir du x^e siècle, l'on rencontre des granges épiscopales destinées à recueillir le produit des dîmes : granges dimières, abusivement confondues parfois avec nos granges cisterciennes. Mais à partir de la seconde moitié du x^e siècle aussi, les décanats ruraux clunisiens, avec leur grange proprement dite, leurs terres dépendantes et un moine gérant les revenus appartenant à l'abbaye, ont préfiguré l'institution cistercienne et les autres granges monastiques¹.

D'emblée, les Cisterciens ont donné à leurs granges une définition à la fois plus large et plus précise en décidant dès 1119 qu'ils auraient des *curtes ad agriculturas exercendas*². « Grange » est ainsi devenu, avec eux, synonyme d'exploitation agricole dépendant d'une abbaye. Les *statuta* de 1134 emploient encore l'expression *curtes grangiarum* concurremment avec *grangias*, terme qui a prévalu aussitôt après³; néanmoins, surtout dans les

1. Sur tout ce qui précède, voir l'article *Grangia* par dom Jean Dubois, dans *Dizionario degli istituti di perfezione*, IV, 1977, col. 1391-1402.

2. *Exordium et ordinis cisterciensis cenobii*, éd. Migne, *Pat. lat.*, t. 166, col. 1508 A.

3. *Statuta capitulorum generalium Ordinis cisterciensis ab anno 1116 ad annum 1786*, éd. J. CANIVEZ, 8 vol., Louvain, 1933-1941 (*Statuta*); t. I, p. 14, 1134; V, VII, VIII; p. 18, 1134; XXIV.

pays germaniques, *curia* et *curtis* sont généralement restés employés pour désigner les granges. Les Prémontrés ont adopté le même type d'exploitation qu'ils ont appelé aussi de préférence *curia*, et les Chartreux, outre les *correrie* des convers, ont encore organisé de telles exploitations distantes de leurs maisons quand ils ont abandonné l'observance primitive. A la fin du XII^e siècle et au XIII^e, le Chapitre de Notre-Dame de Paris et l'abbaye de Saint-Denis ont également constitué autour de granges de véritables exploitations⁴.

Les granges dans les « statuta » des Chapitres généraux

La première approche des granges cisterciennes doit être faite à la lumière des *statuta* des Chapitres généraux annuels de l'Ordre : c'est le point de vue des principes et des décisions générales, entérinant d'ailleurs souvent des faits accomplis. Le système économique y apparaît dans toute son organisation, mais aussi, avec le cours du temps, dans son évolution, voire ses mutations profondes.

Prescriptions initiales

Les prescriptions initiales (1134) ont concerné ensemble la distance entre les granges et l'abbaye et la main-d'œuvre propre à leur exploitation : distance ne dépassant pas une journée (*dieta*) de marche de l'abbaye et d'au moins deux lieues entre elles ; main-d'œuvre uniquement constituée par des convers et des « mercenaires », c'est-à-dire des salariés. Les moines pouvaient aller dans les granges, mais ils ne devaient pas y demeurer longtemps et ne pouvaient parler qu'avec le « maître » et l'hospitalier ; l'administration générale relevait du cellérier de l'abbaye. Les convers devaient pouvoir se rendre aux offices dominicaux de l'abbaye. Leur nourriture à la grange était la même que celle des moines : pas de viande, sauf pour les malades ; mêmes rations de pain et, en principe, de vin ; partage égalitaire du *pulmentum*. La porte des granges était fermée aux femmes. Enfin, s'appliquaient essentiellement aux granges l'interdiction de conclure des contrats avec des séculiers pour l'élevage des animaux et celle de donner ou d'accepter des terres à métayage⁵.

4. S. LEFEVRE, La politique forestière du Chapitre de Notre-Dame de Paris au Moyen Age, dans *La forêt privée*, 1981, n° 139, p. 62 (les granges) ; *De administratione sua*, éd. LECOY de LA MARCHE, Œuvres complètes de Suger, Paris, 1867, pass. ; G. LEBEL, *Histoire administrative, économique et financière de l'abbaye de Saint-Denis... de 1151 à 1346*, Paris, 1935, pass. ; G. FOURQUIN, *Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Age*, Paris, 1964.

5. *Statuta*, 1134 : V, VI, VII, VIII, XXIV, XXVI, XXXII, XLIII, LVI, LIX, LXXVIII, LXXII.

Premier siècle de « pureté »

Pendant le premier siècle de l'Ordre, période d'essai de pureté, jusqu'aux premières décennies du XIII^e siècle⁶, ces prescriptions furent rappelées et précisées : distance des granges à moins d'une journée des abbayes (1152)⁷, interdiction aux moines de séjourner dans les granges sauf pour y recueillir les récoltes (1160)⁸, séjour des convers à l'abbaye les dimanches et jours de fêtes (1182)⁹. Mais deux questions agitèrent passablement la vie spirituelle et matérielle des granges.

Chapelles

D'abord, celle des chapelles. Il semble bien, en effet, que des chapelles aient été construites dans certaines granges avant 1152. Mais, en 1180, le Chapitre général interdit d'y « chanter » et entreprit dès lors de faire cesser cet abus. L'interdiction de construire de nouveaux autels ayant été transgressée, ordre fut donné en 1204 de détruire toutes les chapelles ; la mesure dut cependant paraître trop dure car, l'année suivante, le Chapitre excepta de cette destruction les autels déjà consacrés¹⁰. De même, il fut mal vu qu'il y ait un cimetière dans les granges (1190)¹¹.

Consommation de vin

Même hésitation sur l'épineuse question de la consommation du vin. Les statuts de 1134 paraissaient bien avoir autorisé l'usage de cette boisson dans les granges. Or, en 1180, il n'en était plus ainsi, puisqu'il existait des granges « où il n'était pas permis de donner du vin ou de la cervoise »¹² ; et en 1184, 1185 et 1186, le Chapitre général, prenant apparemment le contre-pied, statua l'interdiction générale sauf dans les régions, comme l'Aquitaine, où l'usage du vin était une tolérance qui ne pouvait pas être révoquée¹³. Il fallut alors rappeler à plusieurs reprises les convers à l'abstinence, tels ceux du Val Notre-Dame qui buvaient du vin dans les granges au grand scandale de l'Ordre (1201, 1209)¹⁴. Question qui devait entraîner pas mal de désordres dans les abbayes.

Outre ces deux questions de vie interne, le Chapitre général n'eut guère à trancher durant cette période en ce qui concerne les granges que de nombreux litiges de voisinage et que quelques difficultés relatives au séjour de

6. Voir Ch. HIGOUNET, *Le premier siècle de l'économie rurale cistercienne, dans Istituzioni monastiche e istituzioni canonicali in Occidente, 1123-1215* (Atti della settimana Settimana internazionale di studi medioevali, Mendola, 1977), Milano, 1980, p. 345-368.

7. *Statuta*, 1152 : 1.

8. *Statuta*, 1160 : 3.

9. *Statuta*, 1182 : 7.

10. *Statuta*, 1152 : 27 ; 1180 : 6 ; 1204 : 11 ; 1205 : 7.

11. *Statuta*, 1190 : 25 (Dalon).

12. *Statuta*, 1180 : 6.

13. *Statuta*, 1184 : 15 ; 1185 : 9 (*non est intelligendum in Aquitania*) ; 1186 : 10.

14. *Statuta*, 1201 : 48 ; 1209 : 19.

de la distance des granges entre elles « qui avait été autrefois décidée pour conserver la paix entre les religieux », elle fut totalement révoquée en 1278²¹. En fait de construction, on se plaignit en 1227 de la grange « somptueuse et superflue » élevée par Pontigny²² et la question des chapelles revint sur le tapis : l'interdiction de principe fut bien rappelée en 1228²³, mais on laissa subsister les anciens autels et il fut permis à une grange de Casanova des Abruzzes « qui avait été une abbaye » de conserver sa chapelle pour l'office divin (1231)²⁴. En fait, la question fut réglée lorsque Alexandre IV eut concédé à l'Ordre en 1255 la possibilité de célébrer la messe dans les granges²⁵. En 1317, une église construite près de la grange de l'abbaye de Loccum à Hamelspringe fut même ouverte au culte paroissial²⁶.

Les mœurs changent aussi vraiment. L'abbaye de Casamari demande en 1235 la permission d'envoyer le couvent de son abbaye-fille Mattina en Calabre pendant les trois mois d'été dans sa grange de Sanbuccina²⁷. Les convers et les *servientes* circulent en voitures des granges aux abbayes²⁸ ; et il faut rappeler que l'hospitalité ne comporte pas la vente de produits (1269). Des *mulierculae* installent la prostitution aux portes des granges (1231)²⁹ et le Chapitre général est obligé de répéter qu'il est interdit aux femmes « d'entrer, d'habiter et de passer la nuit » dans les granges (1288, 1297)³⁰.

La crise de l'économie grangière

Mais ces préoccupations et ces mesures n'étaient que la crête de la crise de fond qu'annonçaient et trahissaient les trois cris d'alarme du Chapitre qu'il est nécessaire de rappeler pour comprendre la mutation de l'économie de l'Ordre et, par conséquent, celle des granges. Dès 1223, apparaît la concurrence des Ordres mendiants : « les moines et les convers qui passeraient à l'Ordre des Prêcheurs ou à celui des Frères mineurs, seraient considérés comme fugitifs... »³¹. Mais la situation était devenue beaucoup plus grave en 1274 pour que le Chapitre général déplore amèrement : « En ce temps, l'Ordre souffre d'une pénurie de convers³²... » Enfin en 1303 était

21. *Statuta*, 1278 : 1 (*In primis diffinitio de distancia grangiarum inter se, olim facta propter conservandam pacem inter religiosos et propter scandala evitanda, penitus revocatur*).

22. *Statuta*, 1227 : 34.

23. *Statuta*, 1228 : 1.

24. *Statuta*, 1231 : 45.

25. R.P. Chr. HENRIQUEZ, ... *Privilegia ordinis Cisterciensis*, Anvers, 1630, p. 67.

26. *Statuta*, 1317 : 22.

27. *Statuta*, 1235 : 29.

28. *Statuta*, 1266 : 1.

29. *Statuta*, 1231 : 5.

30. *Statuta*, 1283 : 9 ; 1297 : 3.

31. *Statuta*, 1223 : 12.

32. *Statuta*, 1274 : 12 (*Cum praesenti tempore Ordo multam patiat penuriam conversorum...*). Un pamphlet de la fin du XIII^e siècle illustre bien l'âpre concurrence entre Cisterciens et Mendicants : *Pour ce, se mone blanc ne keurent par les rues/ Et il n'ont cordes caintes pour*

dénoncée au grand jour cette plaie qui n'était pas nouvelle mais qui s'était aggravée au cours du siècle : « L'Ordre est couvert de grandes dettes et d'obligations envers divers créditeurs ³³. » Il n'y a pas lieu de rechercher ici les causes de cette pénurie de main-d'œuvre rurale et de cet endettement général. Il suffit de constater que, sans main-d'œuvre monastique, le système traditionnel d'exploitation directe était, tôt ou tard, condamné et que la tentation pouvait être grande, pour éponger les dettes, d'aliéner le capital que constituaient les granges.

Granges à bail et à ferme

La donation de granges à bail à des laïcs est la solution au problème de la main-d'œuvre qui a eu le plus d'écho dans les Chapitres généraux : possibilité, malgré la restriction du statut de 1220, de conclure des baux « à vie » ; nécessité avant de donner à bail de régler la question des dîmes avec l'autorité diocésaine (1224) ³⁴ ; obligation pour les preneurs d'assurer l'hospitalité des personnes de l'Ordre (1261) ³⁵ ; capacité pour un moine ou un convers de prendre une grange à ferme (1262) ³⁶ ; enfin possibilité accordée en 1315 de donner à vie ou à ferme perpétuelle « si une telle *locatio* est ou pourrait être d'utilité manifeste ³⁷ ».

Aliénations

Des ventes de granges commencent en 1269 et 1281, mais, faites sans l'assentiment du père-abbé et du Chapitre, elles entraînent la déposition de l'abbé fautif ³⁸ ; par contre, une aliénation *propter debita minoranda* est parfaitement admise en 1337 ³⁹. Une année terrible pour l'économie de l'Ordre paraît avoir été 1334 où une vingtaine d'abbayes demandèrent l'autorisation soit de donner des granges à emphythéose perpétuelle ou à ferme, soit de vendre, notamment des forêts (Morimond, Igny, Cercamp) ⁴⁰. Qu'il y ait eu encore des granges exploitées par les convers, c'est certain ; mais l'on s'acheminait ainsi de plus en plus vers une gestion de type seigneurial. Il est curieux que, dans cette mutation, le processus de transformation de granges en villages de tenanciers n'apparaisse guère dans

mesurer les rues/ Ains travaillent leurs cors as bois et karues/ Doivent pour cau avoir sépultures perdues (O. JODOGNE, Fragment d'un pamphlet contre les Frères mendiants, dans *Mélanges de linguistique et de littérature offerts à Mario Roques*, Bade-Paris, 1950, t. 1, p. 123-138).

33. *Statuta*, 1303 : 2.

34. *Statuta*, 1224 : 10.

35. *Statuta*, 1261 : 10.

36. *Statuta*, 1262 : 10.

37. *Statuta*, 1315 : 4.

38. *Statuta*, 1269 : 5 ; 1281 : 79.

39. *Statuta*, 1337 : 13.

40. *Statuta*, 1344 : 31, 32, 34, 40, 43, 45, 48, 57, 58, 63, 64, 70, 71, 72, 73. L'écho de la grande crise de 1348-1349 apparaît peu après dans les délibérations du Chapitre, 1349 : 1 (*attendens quanti moderno tempore mortis et sortis humanae emineant casus et periculi toti orbi...*), 2 (*isto epidimiali tempore seu pestilentia perdurantiem multitudo personarum regularium viam universae carnis ingredientium sublata fuerit ab hac luce...*).

les délibérations du Chapitre général : il faut attendre 1390 pour apprendre que l'abbaye de Boulbonne possédait le territoire de la « ville » de Mazères et demandait alors l'autorisation de diminuer le cens trop lourd de ses *cultores*⁴¹, et 1394 pour comprendre que l'abbaye de Bithaine avait alloué auparavant le territoire de Vaux-Saint-Eloi⁴².

Débandade de la première moitié du XV^e siècle

Dans la débandade morale et matérielle de l'Ordre durant la première moitié du xv^e siècle, la vie interne des granges est presque totalement oubliée. On sanctionne à peine un moine de Buzay qui avait « détenu » une femme dans une grange de l'abbaye et avait eu d'elle « quelques enfants » (1403)⁴³. On évoque et on admet aussitôt la consommation de la viande (1423, 1425)⁴⁴. On accorde en Frise et à Ridaghausen qu'un moine ait la cure des âmes dans des chapelles de granges (1412, 1426)⁴⁵. Par contre, le mouvement d'abandon de terres et de granges n'a alors cessé de s'amplifier, sous les formes les plus diverses : rente temporaire, emphytéose perpétuelle, vente ; et il s'est étendu de la Catalogne à toute la France, à l'Allemagne occidentale, à l'Autriche et à la Silésie. Par exemple, les abbayes de Gascogne, Berdoues, Gimont et Grandselve, sont autorisées à donner à cens ou à autre bail « les multiples terres qu'elles ne peuvent pas cultiver de leurs mains » (1401)⁴⁶ ; Heiligenskreuz donne ses granges à cens temporaire ou perpétuel « à des personnes du siècle » (1411, 1430)⁴⁷ ; Vaulisant envisage de vendre les pierres de sa grange de Beaulieu qui menace ruine (1424)⁴⁸.

Essai de reprise en mains

Dans cette ambiance d'effondrement du système grangier, le Chapitre général, jusque-là laxiste ou impuissant, eut un sursaut pour essayer de reprendre en mains la situation. Alors qu'il ratifiait généralement les demandes de transformation ou d'aliénation, on le voit à partir de 1423 ordonner, au moins, des enquêtes sur le bien fondé des pétitions, puis réagir pour la première fois en 1443 en annulant la vente d'un moulin par l'abbaye de Poblet⁴⁹. Désormais, les contrats sont épluchés et, suivant le cas, approuvés ou révoqués. Une série serrée de ces « révocations » s'échelonne ainsi jusqu'à la fin du siècle avec des attendus comme « exorbitant

41. *Statuta*, 1390 : 31. La bastide de Mazères (auj. dép. Ariège) avait été fondée en paréage par le comte de Foix et l'abbaye de Boulbonne en 1253.

42. *Statuta*, 1394 : 26.

43. *Statuta*, 1403 : 46.

44. *Statuta*, 1423 : 43 ; 1425 : 69.

45. *Statuta*, 1412 : 24 ; 1426 : 22.

46. *Statuta*, 1401 : 54.

47. *Statuta*, 1411 : 40 ; 1430 : 13.

48. *Statuta*, 1424 : 40.

49. *Statuta*, 1443 : 41.

par rapport aux statuts de notre Ordre» (1445) ou «préjudiciable au monastère» (1465) ou «à l'Ordre» (1489)⁵⁰.

Pour en finir, le Chapitre de 1464 reprit énergiquement le vieux statut de 1220 en interdisant à tous les abbés, sous peine d'excommunication, de donner à vie ou à perpétuité maisons, granges, fermes et autres possessions; et en révoquant immédiatement tous les contrats conclus sous cette forme «indue et ridicule»⁵¹. L'exemple suivant la décision, Grandselve fut obligée de récupérer sa grange dite aussi Grandselve, près de Narbonne, qui avait été baillée en emphythéose perpétuelle «au préjudice du monastère» (1469)⁵². Hélas, beaucoup de monastères sont tombés en commende aux mains de cardinaux et d'autres personnes (1458) et, nouveau scandale, de nombreux abbés donnent des granges à ferme à leurs propres moines, comme si c'étaient des séculiers (1469)⁵³. En fait, l'Ordre se débattait depuis deux siècles, au milieu, reconnaissons-le, d'une conjoncture générale peu favorable, pour surmonter les défaillances de son système, sans pouvoir y parvenir. On peut se demander dans quelle mesure, en dépit de quelques exemples, les décisions du Chapitre ont été alors réellement suivies et il faudrait aussi pouvoir faire le bilan, à l'issue de cette longue période de mutation, des granges qui étaient encore exploitées par des convers (s'il y en avait) et de celles qui avaient suivi des sorts différents.

Le témoignage des faits

Ces deux dernières questions nous ramènent, après les principes et les *statuta* capitulaires, à la réalité concrète, c'est-à-dire au niveau de l'histoire des granges elles-mêmes, telle qu'elle nous est livrée, de façon souvent hélas trop incomplète, par les documents de la pratique et, partiellement, par l'archéologie. Tâche énorme, si l'on songe aux quelque six à sept mille granges que l'Ordre a pu compter, et dont le recensement, l'identification et la cartographie ne sont même pas réalisés. On devra donc s'en tenir ici à une sorte de questionnaire-cadre alimenté par des exemples monographiques et confronté, dans le meilleur des cas, avec la chronologie des *statuta*.

Chronologie

Le premier groupe de questions touche à la chronologie de la fondation des granges, à leur nombre, à leur situation et à leur répartition géographique par rapport au centre monastique. La chronologie de la

50. *Statuta*, 1445: 93; 1465: 1; 1489: 79.

51. *Statuta*, 1464: 13.

52. *Statuta*, 1469: 35.

53. *Statuta*, 1458: 43 (*Quia, prohi dolor! his diebus multa Ordinis monasteria in commendam per dominos cardinales et ceteras personas... detinentur et occupantur...*); 1469: 21.

fondation est toujours délicate, car les documents, privilèges pontificaux, inventaires de biens, cartulaires, chroniques, ne donnent très généralement que la première mention. Il y a des cas, comme semble-t-il à Villers en Brabant, où les premières granges sont contemporaines de la fondation de l'abbaye. Le plus souvent, la constitution de la grange était précédée par un certain nombre d'acquisitions lui assurant un terroir suffisant; ainsi le montrent quelques exploitations de Eberbach (Steinheim, Wahlheim, Sandhof)⁵⁴ et de Berdoues (Artigues, Taran, Saint-Elix)⁵⁵. Ceci étant, toutes les abbayes, à l'exception de Santas Creus, se sont entourées en quelques années ou en quelques décennies d'une auréole de granges. Il y a lieu néanmoins de distinguer, suivant les abbayes, du moins celles qui ont été fondées avant le XIII^e siècle, deux à trois générations de créations. Sous réserve d'inventaire, la première vague, la plus importante, s'est échelonnée jusque vers 1175-1185, et elle s'est parfois prolongée, en Angleterre notamment, jusqu'aux environs de 1210-1220. La seconde ou troisième génération, moins fournie, assez dense cependant entre 1220 et 1250, s'est continuée encore jusqu'à la fin du siècle, malgré les débuts de la crise. Les proportions sont données par les quelques chiffres suivants: en Yorkshire, 72 granges ont été fondées avant 1220, 26 au XIII^e siècle⁵⁶; les deux premières générations de Villers, de 1146 à 1210, ont fourni 13 granges, la troisième, au XII^e siècle, 5⁵⁷; Eberbach a constitué 12 granges de 1136 à 1211, 4 de 1211 à 1238⁵⁸; Bonneval et Bonnecombe et Rouergue ont eu respectivement deux générations de 12 et 5 granges anciennes et de 3 granges du XIII^e siècle⁵⁹. Au total, la force du système grangier s'est maintenue jusqu'au milieu du XIII^e siècle.

Nombre de granges

En l'absence d'une statistique générale des granges, il est bien hasardeux d'avancer des nombres moyens valables; au plus, peut-on estimer que le nombre de granges par abbaye variait de quatre ou cinq à une quinzaine; on ne saurait dire quel a été le plus petit et le plus grand: 16 (Furnes), 18 (Villers), 20 (Heilsbronn, Obazine), 25 (Grandselve), 26 (Fountains), étaient considérables. Il est évident que des abbayes de fondation tardive, comme Chorin et Himmelpforte en Brandebourg, étaient bien moins munies que les anciennes. On a aussi expliqué les nombres élevés par la forte densité de la population des régions capables de fournir une main-

54. Chr. MÖSIG, *Grundbesitz und Güterbewirtschaftung des Klosters Eberbach in Rheingau, 1136-1250*, Darmstadt-Marburg, 1978, *pass.*

55. *Cartulaire de Berdoues*, éd. L. CAZAURAN, La Haye, 1905, *pass.*

56. R.A. DONKIN, *The Cistercians: Studies in the Geography of medieval England and Wales*, Toronto, 1978, p. 54-55.

57. E. de MOREAU, *L'abbaye de Villers en Brabant aux XII^e et XIII^e siècles*, Bruxelles, 1909, *passim.*

58. MÖSIG (comme note 54), p. 139-141.

59. *Cartulaire de l'abbaye de Bonnecombe*, éd. P.A. VERLAGUET, Rodez, t. I, 1918-1925 (Arch. hist. du Rouergue, V); *Cartulaire de l'abbaye de Bonneval*, éd. P.A. VERLAGUET, Rodez (Arch. hist. du Rouergue), Rodez, 1938, *pass.*

d'œuvre de convers ou de salariés abondante. Mais il est évident que les créations dépendaient directement de la générosité des premiers donateurs et de la possibilité d'acquérir des terres disponibles. A cet égard, le Yorkshire a été favorisé par la dévastation systématique que ce pays avait subie en 1069-1070 par les armées de Guillaume le Conquérant, dévastation qui avait laissé des quantités de terres vacantes⁶⁰. Le comptage des granges reste d'ailleurs parfois imprécis, car certaines d'entre elles n'ont qu'une existence temporaire et que d'autres, trop petites (*curticolae*), n'en ont longtemps pas porté le nom.

Distances

En ce qui concerne la situation et la distance, il faut faire une place à part à la grange de l'abbaye, *grangia juxta abbatia*, exploitée par les convers logés au monastère même, mais aussi, pour une partie, par les moines. Pendant les toutes premières décennies de l'Ordre, il semble bien que la règle de la *dieta* pour la distance des granges ait été tenue : les six premières granges de Clairvaux se sont échelonnées de 1,2 à 13 kilomètres ; celles de Pontigny jusqu'à une trentaine⁶¹. La première génération des granges d'Orval n'a pas dépassé le rayon de 30 kilomètres⁶². Mais dès 1161, Villers fondait la grange de Schooten, à 80 kilomètres et, en 1176, Chaalis constituait celles de Troussures en Beauvaisis, à quelques 70 kilomètres de l'abbaye⁶³ ; à la fin du siècle, Eberbach possédait la grange d'Hadamar, à plus de 50 kilomètres et Bonnefont en Comminges, celle de Minhac à 70 environ⁶⁴. Autrement dit, et beaucoup d'autres exemples le prouveraient, malgré le rappel du Chapitre général de 1152, cette prescription était largement inobservée vers 1200. Au XIII^e siècle, la distance de plusieurs granges d'abbayes anglaises atteignait le rayon de 50 kilomètres ; Clairvaux avait une grange à 153 kilomètres, Grandselve à 175 kilomètres en Narbonnais⁶⁵ et plus de 200 kilomètres séparaient les abbayes limousines de Dalon et Obazine de leurs granges salinières de la côte de Saintonge⁶⁶. La question de la construction des chapelles dans les granges a été intimement liée à

60. DONKIN (n. 56), p. 56.

61. R. FOSSIER, L'essor économique de Clairvaux dans *Bernard de Clairvaux*, Paris, 1953, p. 95-108, et Les granges de Clairvaux et la règle cistercienne, dans *Cîteaux in de Nederlanden*, 6, 1955, p. 259-266 ; *Le premier cartulaire de l'abbaye cistercienne de Pontigny*, éd. M. GARRIGUES, Paris, 1981, p. 26.

62. M. CONDROTTE, Les granges de l'abbaye d'Orval, dans *Le pays gaumais*, 1966-67, p. 179-210 ; *Le domaine d'Orval, cinq fermes et une ville entre Meuse et Semois*, N.-D. d'Orval, 1973.

63. D. LOHRMANN, La grange de Troussures-Sainte Eusoye et le défrichement de la forêt de Noirvaux au XIII^e siècle, dans *Cîteaux*, 1975, p. 175-184.

64. Ch. SAMARAN et Ch. HIGOUNET, *Recueil des actes de l'abbaye cistercienne de Bonnefont en Comminges*, Paris, 1970, p. 27-29.

65. M. MOUSNIER, *L'abbaye de Grandselve et sa place dans la société et l'économie méridionales, XII^e-déb. XIV^e siècles*, th. 3^e cycle, Univ. de Toulouse-Le Mirail, 1982, p. 143-144.

66. B. BARRIÈRE, Les granges de l'abbaye cistercienne d'Obazine aux XII^e et XIII^e siècles, dans *Le Bas Limousin*, Tulle, 1966, p. 42-43 et L. GRILLON, Le prieuré des Touches et l'exploitation du sel par l'abbaye de Dalon, dans *Annales du Midi*, 1963, p. 311-319. Néan-

cette inobservance puisqu'aussi bien il était difficile pour les convers au-delà d'une trentaine de kilomètres de se rendre à la messe dominicale à l'abbaye.

« Désert » et dépopulation

Difficile à tenir aussi pour l'implantation des granges que la règle du *desertum* dans les régions où elles ont dû s'insérer dans un tissu paroissial et agricole ancien. Les cas sont multiples, en Brabant, notamment, voire en Gascogne où les granges ont été cernées de petits habitats dispersés. En Champagne, la grange de Larrivour à Champigny s'est installée au flanc d'un ancien habitat. La grange de la Malmaison, appartenant à Ourscamp, s'est constituée tout proche du terroir du village de Lassigny. Vaulerent a cependant réussi à se glisser suffisamment à l'écart des villages alentour de la plaine de France. Pour réaliser effectivement l'isolement de leurs granges, les Cisterciens ont procédé dans certains cas à l'éviction de paysans et à la « dépopulation » de villages, en dédommageant d'ailleurs les intéressés en argent ou en terre ou en les réinstallant dans d'autres seigneuries⁶⁷. Le cas a été fréquent dans le nord de l'Angleterre, pour les granges des abbayes de Kirkstall et de Fountains (à Cayton, *redacta est villa in grangiam*)⁶⁸. On trouverait assurément beaucoup de cas en France. En Allemagne méridionale, Salem a acquis plusieurs villages dont elle a déplacé les paysans et qu'elle a transformés en granges⁶⁹. En Autriche, le village de Sigenfeld avait été vidé de ses habitants par le donateur, le duc (v. 1176), avant que Heiligenkreuz ne le convertisse en grange (av. 1185)⁷⁰.

Réseau de granges complémentaires

Le réseau de granges d'une même abbaye révèle enfin, très souvent, le souci d'organiser un système de subsistance autonome par l'implantation des exploitations dans des terroirs différents assurant des productions complémentaires. Cela implique que certaines donations et de nombreux achats aient été suscités et dirigés par les moines. Certes, aucun texte ne s'est expliqué là-dessus ; mais les cartes de répartition sont suffisamment éloquents pour convaincre de la réalité d'une telle politique, d'ailleurs

moins, dans le cas de granges excentrées, des transferts ont parfois été opérés entre abbayes : ainsi, Cîteaux céda dès 1145 sa grange de Veuchey à La Bussière et Balerne vendit sa grange de Montorge en 1226 à la nouvelle maison de Mont-Sainte-Marie (B. CHAUVIN, *Les abbayes de Balerne et de Mont-Sainte-Marie et la grange de Montorge au début du XIII^e siècle*, dans *Cîteaux*, 1977, p. 268-305).

67. HIGOUNET (n. 6), p. 355. Voir aussi le cas Pontigny (*Le premier cartulaire...*, éd. M. GUARRIGUES, n° 88 et 85).

68. R. A. DONKIN, *Settlement and Depopulation on Cistercian Estates during the 12th and 13th Centuries, especially in Yorkshire*, dans *Bull. of the Institute of Historical Research*, 1960, p. 141-165 ; C. PLATT, *The Monastic Granges. A Reassessment*, Londres, 1969, p. 92-93.

69. W. RÖSENER, *Bauernlegen durch klösterliche Grundherren im Hochmittelalter*, dans *Zeitschrift für Agrargeschichte*, 1979, p. 60-93.

70. *Urkunden des Cistercienserstifts Heiligenkreuz im Wienerwald (Fontes rerum austriacarum, II. Diplomata et acta, Bd. 11)*, 1856, n° VI.

responsable, à coup sûr, de la constitution de granges lointaines. Représentons l'exemple de Chaalis : sur la carte, on distingue nettement les granges agro-pastorales et forestières de la forêt de Senlis, le groupe des celliers des vignobles des vallées de l'Oise (Verneuil), de la Seine (Argenteuil) et de la Marne (Thorigny), les grandes granges céréalières du Parisis (Vaulerent), du Valois (Fourcheret) et de Picardie (Troussures, Rotangy)⁷¹. Même chose pour les granges d'Obazine : élevage dans le Cantal (Graule), vignobles en Haute-Dordogne, céréales en Bas-Limousin, sel dans l'île d'Oleron⁷². On pourrait à l'envi multiplier le test, en France comme Allemagne, Espagne ou Italie. Une telle répartition ne peut avoir été le fruit du hasard. Elle a été, sans que cela ait été apparemment concerté, une des clefs de l'organisation économique des abbayes.

Le terroir : formation

Le second ensemble de questions relatif aux granges intéresse leur terroir : constitution, superficie, système de culture, typologie, domaine où les monographies fondées sur de minutieuses restitutions topographiques peuvent seules apporter des réponses nouvelles. On peut suivre, assez facilement, surtout lorsque les pièces des cartulaires sont groupées topographiquement, la formation du terroir des granges. Le noyau initial provenait généralement d'une donation, soit d'un terroir anciennement mis en culture, soit d'un essart récent, soit enfin d'un territoire inculte ou à gagner sur la forêt. Plus rarement, dans les fondations tardives, il pouvait avoir été acheté. L'agrandissement a suivi par échanges et bientôt aussi par de petites acquisitions onéreuses. Échanges et achats déguisés sous forme de « charités » ont eu lieu très tôt, dès avant 1160. La proportion des achats a cru et a dépassé parfois le nombre des aumônes au XIII^e siècle. Le but, calculé ou empirique, était de réaliser graduellement des blocs de quartiers compacts. Certains terroirs, ou certaines parties de terroir, ont été conquis par défrichement ou par travaux de drainage. C'est là tout le problème discuté des défrichements cisterciens⁷³. Vaulerent, cependant dans un pays de vieille occupation du sol, s'est accru, en deux périodes de défrichements, de quelque 80 hectares, soit un cinquième de la superficie totale de son terroir⁷⁴. Les mêmes moines de Chaalis ont défriché dans la forêt de Noirvaux, près de leur grange de Troussures⁷⁵. Des exemples précis de défrichements sont partout très nombreux. Mais, j'ai déjà montré que cette activité a considérablement varié de région à région, de grange à grange, et qu'il serait dangereux de généraliser. La réponse est vraiment dans chaque monographie. En tout cas, la période d'accroissement des terroirs était ici et là terminée entre 1220 et 1250.

71. Ch. HIGOUNET, *La grange de Vaulerent. Structure et exploitation d'un terroir cistercien de la plaine de France, XII^e-XV^e siècles*, Paris, 1965, p. 17-19.

72. BARRIÈRE (n. 66), *pass.*

73. HIGOUNET (n. 6), p. 347-354.

74. HIGOUNET (n. 71), p. 19-21.

75. LOHRMANN (n. 63), *pass.*

Superficie

On en vient à la superficie de ces exploitations monastiques qui ont reconstitué un type de grand domaine. La variété était encore très grande suivant les régions. A l'est de l'Elbe, les grosses granges pouvaient atteindre 8000 et 12000 hectares⁷⁶. En Allemagne occidentale, France et Angleterre, on a calculé des moyennes pour certaines abbayes ou régions : Haina, 80 à 120 hectares⁷⁷ ; Eberbach (1211), 200 à 250 hectares⁷⁸ ; Villers, 500 hectares ; Igny, 240 hectares ; Meaux, 260 hectares ; abbayes du Yorkshire, 120 à 160 hectares⁷⁹. Des documents précis donnent pour les deux plus grandes granges de Meaux, Skerne et Wharram, 566 et 530 hectares⁸⁰ ; pour les deux plus grandes de Eberbach, Birkenhof et Sandhof, 500 et 480 hectares⁸¹. Le terroir de Vaulerent en 1248 avait 320-380 hectares⁸², celui de Champigny en 1392, 490⁸³. L'état de ces deux derniers terroirs donne une idée des structures parcellaires. Le premier contenait 31 pièces, dont de grosses « coutures » de 25 à 43 hectares ; le second 38 pièces avec un énorme champ de 125 hectares, une majorité de terres arables et des prés et des bois. Néanmoins, beaucoup de terroirs de granges étaient très loin d'atteindre de tels chiffres de superficie.

Lorsque l'on peut comparer le total des aumônes, des diverses acquisitions, des défrichements opérés et le nombre des parcelles du terroir constitué, on ne peut qu'être frappé de leur discordance et l'on est conduit à penser que certains maîtres de grange ont procédé à des remembrements pour créer de grandes masses facilitant la culture. Cela s'est produit en Yorkshire. Vaulerent en donne un exemple typique. Par contre, les grangiers de Bonnetcombe en Rouergue n'ont opéré que très peu de changements dans la structure agraire de leurs acquisitions⁸⁴. La même remarque est probablement valable pour beaucoup d'autres granges du Midi de la France.

Système de culture

On bute alors sur la question du système de culture. Certes, le plus ancien exemple d'un grand domaine rigoureusement distribué en trois soles topographiques est celui de la grange de Vaulerent en 1248 et, sans doute,

76. W. RIBBE, Die Wirtschaftstätigkeit der Zisterzienser im Mittelalter : Agrarwirtschaft, dans *Die Zisterzienser, Ordensleben zwischen Ideal und Wirklichkeit*, Köln, 1980, p. 206-207.

77. E.G. FRANZ, Grangien und Landsiedel. Zur Grundherrschaft des Zisterzienser Kloster Haina in Hessen, reimpr. dans *Deutsches Bauertum im Mittelalter*, éd. par G. FRANZ, Darmstadt, 1976, p. 321-322.

78. MOSIG (n. 54), p. 399-401.

79. T. BISHOP, Monastic Granges of Yorkshire dans *English historical Review*, 1936, p. 209 ; DONKIN (n. 56), p. 63-65.

80. PLATT (n. 68), p. 55.

81. MOSIG (n. 54), p. 288-318.

82. HIGOUNET (n. 71), p. 36-37.

83. Ch. HIGOUNET, La grange de Champigny. Un terroir cistercien champenois à la fin du Moyen Age, à paraître dans *Cîteaux*.

84. C. BERMAN, Administrative evidence for the Cistercian grange: the record of the Cartulaire of Bonnetcombe, dans *Cîteaux*, 1979, p. 201-220.

l'était-il déjà auparavant ; certes aussi, le remembrement pratiqué dans le terroir de cette grange permet de croire que cette réalisation a été mûrement réfléchie par les gestionnaires de Chaalis. Mais cela autorise-t-il à faire des Cisterciens les initiateurs ou les propagateurs du système ? La rotation triennale était connue ailleurs au XII^e siècle et les chanoines d'Arrouaise pratiquaient l'assolement forcé dans le même temps que les convers de Vaulerent⁸⁵. Disons donc que les Cisterciens ont adopté les pratiques régionales, avec, peut-être, dans le cas de l'assolement triennal, un peu plus de conviction que d'autres⁸⁶... Pour cette recherche, il importe, en tout cas, de restituer chaque fois que faire se peut, le plan topographique aussi exact que possible des terroirs, de telle manière que, même si la division en « années » n'est pas explicitée, on puisse en découvrir au moins la distribution et par conséquent la nature. La structure du terroir est elle-même intéressante par l'influence qu'elle a pu avoir sur son évolution : la concentration des terres auprès des bâtiments de la grange résistant mieux que la dispersion à l'éclatement en plusieurs « fermes ».

Les bâtiments

La connaissance des bâtiments des granges passe par trois types de sources : les descriptions anciennes, tardives généralement ; les constructions encore debout, soit tardives aussi, soit exceptionnelles ; la fouille archéologique qui jouit de plus en plus de faveur. En Angleterre, la plus ancienne description est celle d'Aldburgh, grange de Fountains, provenant d'un inventaire détaillé de la fin du XIV^e siècle, époque où l'exploitation était donnée à ferme : dans une « cour » fermée, il y avait l'habitation du fermier, plusieurs maisonnettes destinées aux différents ouvriers agricoles, des étables, un moulin à foulon⁸⁷. D'autres inventaires compilés au XVI^e siècle, au temps de la dissolution de l'Ordre en Angleterre, font état d'habitation, de granges à grain et à foin, d'étables et d'écuries, du logement de l'abbé, parfois d'une chapelle. Il y a peu à tirer de là pour la configuration des granges des XII^e-XIII^e siècles. Les constructions qui subsistent laissent rarement voir l'ancien logement des convers. Il en resterait une partie en pierre, datant du XII^e siècle, à Prouilly, grange d'Orval en pays meusien⁸⁸. Il est difficile d'admettre qu'une grange était « une sorte de réduction de l'abbaye voisine » et de supposer même l'existence de dortoir, réfectoire et chauffoir séparés⁸⁹. Quant aux vastes et belles nefs destinées à engranger les récoltes qui ont dû entraîner de grosses dépenses, on ne saurait guère les avoir élevées avant le XIII^e siècle. Warnavillers, grange d'Ourscamp, est

85. R. FOSSIER, *Les hommes et la terre en Picardie jusqu'à la fin du XIII^e siècle*, Paris, 1968, t. I, p. 331-338 ; HIGOUNET (n. 6), p. 362-363.

86. Ch. HIGOUNET, L'assolement triennal en Aunis au milieu du XIII^e siècle, dans *Annales du Midi*, 1962, p. 199-201.

87. PLATT (n. 68), p. 40-43.

88. Chr. GRÉGOIRE, Prouilly, Une grange d'Orval en terre meusienne, dans *Bull. des Sociétés hist. et archéol. de la Meuse*, 1969, p. 53-79.

89. M. AUBERT, *L'architecture cistercienne en France*, 2 vol., Paris, 1943, t. II, p. 160.

peut-être un peu antérieure⁹⁰. Les granges monumentales de Coxwell (Bershire) et de Saint-Leonard's (Hampshire) sont postérieures à la fondation de Beaulieu en 1204, abbaye bien dotée par Jean-sans-Terre. Le vaisseau de Calcot (Gloucestershire), dépendant de Kingswood, n'était guère antérieur à 1300⁹¹. L'immense bâtisse de briques de Lissewege, à l'abbaye de Ter Doest, date des environs de 1280⁹². Le monumental hangar de Vaulerent pourrait dater des deux ou trois premières décennies du XIII^e siècle, sa couverture avait été reconstruite après 1446⁹³. Les autres bâtiments, comme La Grange Lassalle, à Grandselve, et les massives constructions de Bonneval à Galinières et de Masse, sont de la fin du Moyen Age⁹⁴.

Des fouilles ont eu lieu en Allemagne qui ont révélé aussi à Esenkende, grange de Mariental, un ensemble monumental avec maisons, entrepôts, chapelle⁹⁵. Mais ce sont des fouilles réalisées plus récemment, en Angleterre, qui ont apporté une meilleure connaissance des bâtiments du XII^e siècle. Les fouilles de Cowton (1962), grange de Fountains reconstruite au XIV^e siècle, avec de petits bâtiments en charpente de bois très modestes font suggérer pendant la première époque des granges d'une extrême simplicité, austère loge des convers et grange rudimentaire⁹⁶. Il y a eu assurément des différences fondamentales entre les bâtiments des granges du XII^e siècle, les monumentales constructions de la période d'apogée économique du milieu du XIII^e siècle et les aménagements des XIV^e-XV^e siècles adaptés aux nouvelles formes d'exploitations. De même, en tout temps, beaucoup de granges n'ont dû avoir que de piètres bâtiments. Il n'y a pas eu des chapelles dans toutes les granges après la concession pontificale de 1255. Mais avant cette date qui mit fin à la controverse, des « autels » étaient desservis dans des granges de Clairvaux en 1225 et en 1235-1236 l'abbé de Thame avait négocié avec l'évêque de Lincoln pour avoir le droit de maintenir une chapelle dans sa grange de Oddington. Des ruines de chapelles du XIII^e siècle subsistent dans des granges d'Orval et deux du dernier quart du siècle à Saint Léonard's et Tetbury⁹⁷. Dans beaucoup de cas, les granges primitives furent munies d'un fossé et d'une enceinte de terre ; par la suite, un mur

90. Voir L.M. NAZART, Le temporel et les constructions de l'abbaye d'Ourscamp jusqu'à la fin du Moyen Age, dans *Positions des Thèses*, Ecole nationale des chartes, Paris, 1970, p. 165-171.

91. W. HORN et E. BORN, *The Barns of the Abbey of Beaulieu at its granges of Great Coxwell and Beaulieu-St Leonards*, Berkeley, 1965 ; PLATT (n. 68), p. 23-24.

92. V. FRIS, Les granges monumentales des anciennes abbayes des Dunes et de Ter Doest dans la Flandre maritime, XIII^e siècle, dans *Bull. Soc. hist. et archéol. de Gand*, 1905, p. 65 et s.

93. HIGOUNET (n. 71), p. 62-64 ; W. HORN et E. BORN, The Barn of the cistercian Grange of Vaulerent, dans *Festschrift Ulrich Middeldorf*, Berlin, 1968, p. 24-31.

94. G. LEBLANC, La grange Lassalle, dans *X^e Congrès d'études de la Fédération... Languedoc-Pyrénées-Gascogne*, Montauban, 1954 [1956], p. 121-134.

95. H. WISWE, Grangien niedersächsischer Zisterzienserklöster. Entstehung und Bewirtschaftung spätmittelalterlich-frühneuzeitlicher landwirtschaftlicher Grossbetriebe, dans *Braunschweigisches Jahrbuch*, 1953, p. 80 ; au XVI^e siècle, l'inventaire de la grange de Offleben détaille onze bâtiments.

96. PLATT (n. 68), p. 46-47.

97. Voir plus haut n. 62 et PLATT (n. 68), p. 25-27.

enferma plusieurs autres (Villers, 1270; Walkenried, 1323). Des fortifications furent parfois nécessaires : dans le « border » écossais, la grange de Raby obtint du roi la possibilité de se protéger par « un petit château à motte » en 1235 ⁹⁸; en Rouergue, la tour de Masse était une bonne précaution contre le pillage des bandes de routiers.

Main-d'œuvre: les convers

Si l'on connaît par les *statuta* l'institution des convers et l'existence de *mercenarii* comme main-d'œuvre spécifique des granges, il est assez rare que l'on voie ces travailleurs agricoles à l'ouvrage. Le *magister grangiae*, le maître de la grange, convers lui-même, est assez souvent cité dans les documents, parfois aussi un *submagister*, mais le nombre de convers travaillant à la grange nous échappe généralement. On est assez bien renseigné pour les granges d'Eberbach où ce nombre s'échelonne de 5 à 14 au début du XIII^e siècle et où une spécialisation s'esquisse (*agricola, vinitor, sellarius, carpentarius*) ⁹⁹. Les effectifs totaux de 300 convers à Clairvaux et de 500 à Rievaulx au milieu du XII^e siècle supposeraient alors un personnel d'une cinquantaine par grange. Mais avec les 300 convers de Villers à la fin du XIII^e siècle, on revient à la moyenne, sans doute encore exceptionnelle, d'une quinzaine par grange. On pense qu'en général, le nombre des convers a rarement dépassé vingt et que dans beaucoup de petites et moyennes granges il devait être bien plus faible, surtout lorsque vint la pénurie. En somme, chargés au début du travail de la terre, les convers sont devenus un petit corps de contremaîtres expérimentés et spécialisés d'autant plus compétents que le recrutement régional favorisait la connaissance des pratiques agricoles locales. Outre les raisons générales souvent avancées du tarissement du corps des convers, attirance des Ordres mendiants, affaiblissement des vocations, il faut sans doute mettre au compte du rétrécissement de cette main-d'œuvre deux autres causes : un certain sentiment d'inégalité vis-à-vis des moines de chœur, accentué par des mesures comme l'interdiction de boire du vin, du cidre et de la bière ; et surtout l'augmentation rapide de la superficie des granges qui a rendu insuffisante l'institution des convers elle-même ; autrement dit, les possibilités du recrutement n'ont pas suivi la croissance des terroirs. Cependant, le déclin des convers n'a pas pour tout été ressenti avec la même acuité. L'Allemagne paraît avoir été moins touchée au début que la France et l'Angleterre. A la fin du XIII^e siècle, on comptait encore 180 convers à Walkenried, en 1311 aussi 180 à Salem ¹⁰⁰. Partout, la grande chute eut lieu surtout après 1350-1380 ; en 1381, il n'y avait plus que trois convers à Rievaulx ¹⁰¹.

98. PLATT (n. 68), p. 30.
99. MÖSIG (n. 54), p. 430-435.
100. WISWE (n. 95), p. 97 ; W. ROSENER, *Reichabtei Salem. Verfassung und Wirtschaftsgeschichte des Zisterzienserklosters, von der Gründung bis zur Mitte des 14. Jh.*, Siegmaringen, 1974, p. 123.
101. Voir *Die Cistercienser. Geschichte, Geist, Kunst*, Köln, 1974, p. 50-51, et L.-J. LEKAL, *The Cistercians. Ideals and Reality*, Kent State University Press, 1977, p. 343-345.

Salariés agricoles et serfs

Force a donc été très tôt de faire appel au travail d'ouvriers agricoles salariés et à des serfs ou à de petits paysans censitaires. Les *mercenarii* sont connus à Clairvaux en 1190 et les premiers hommes de corps en 1192-1194. Au début du XIII^e siècle, la grange de Hadamar à Eberbach avait 22 hommes propres. En 1223, Larrivour acheta huit hommes de corps pour sa grange de Champigny. Les comptes de la grange de Kingswood à Haselden indiquent en 1255 le paiement des gages à 24 ouvriers mercenaires (7 laboureurs, 5 bouviers, un vacher, un porcher, 3 conducteurs de chevaux, 2 charretiers, 2 moissonneurs, 2 garçons de grange, un cuisinier)¹⁰². Dans plusieurs exploitations françaises et anglaises, il y avait proche de la grange une parcelle de terre où étaient logés les serfs : les textes la mentionnent peu souvent (Roulers, grange de Perseigne), mais les fouilles pratiquées en Yorkshire, à Cayton notamment, en révèlent l'ancienne existence. En Autriche, le cas de villages de serfs était fréquent, et dans les trois pays orientaux, Hongrie, Bohême, Pologne, *qui servos habent*, l'exploitation se fit presque exclusivement avec cette main-d'œuvre servile sous l'autorisation du Chapitre général (1201)¹⁰³. En Espagne enfin, Poblet demandait des prestations à de petits paysans pour cultiver sa grange de Torreda¹⁰⁴.

Aborder maintenant les activités et la production des granges serait pratiquement tracer un tableau général de l'économie cistercienne. On se bornera donc à constater que si la plupart pratiquaient une exploitation mixte agro-pastorale, beaucoup aussi se sont orientées vers des spécialisations, soit, comme on l'a vu, pour équilibrer les ressources de l'abbaye, soit à des fins de commercialisation. On pourrait ainsi distinguer des granges céréalières, viticoles, pastorales, forestières, minières et industrielles.

Granges céréalières

Granges céréalières, on n'a que l'embarras du choix entre les grandes exploitations du Bassin parisien, du Causse de Rodez et de Basse-Saxe, sans compter que les granges de Kingswood et de Beaulieu en Angleterre fournissaient aussi des surplus. La nature des « blés » produits variait évidemment avec les régions ; mais il serait intéressant de savoir comment s'effectuaient aux XII^e-XIII^e siècles les livraisons des granges à l'abbaye et, une fois la répartition faite entre la nourriture de toute la communauté et l'aumône, comment ces surplus étaient utilisés. Le rendement de 16 quintaux à l'hectare qu'a pu atteindre Vaulerent au début du XIV^e siècle, était probablement exceptionnel¹⁰⁵ : encore faudrait-il vérifier ailleurs. Le matériel agricole est généralement connu par les contrats de fermage ou par des comptes tardifs : charrettes, charrues, pièces de harnais, instruments de

102. PLATT (n. 68), p. 80.

103. *Statuta*, 1201 : 46.

104. J. SANTACANA TORT, *El monasterio de Poblet (1151-1181)*, Barcelona, 1974, p. 352.

105. HIGOUNET (n. 71), p. 52-53.

toutes sortes, hottes, sacs, etc. L'abbaye de La Chalade s'était plaint en 1171 que ses charrues lui avaient été volées par le châtelain de Vitry ¹⁰⁶. Dans les pays méridionaux, l'achat de « reilles » indique l'usage de l'araire.

Celliers

La viticulture cistercienne a été aussi initialement une activité nécessaire à l'approvisionnement, même restreint, des abbayes. Cîteaux a donné l'exemple avec ses « clos » de la côte bourguignonne ¹⁰⁷. Au-delà du Rhin, Mariental a créé le petit vignoble de Seeburg (avant 1192) et Walkenried celui de Bodenrode (1193) ¹⁰⁸. Vers l'Est et le Nord-Est, les vignobles cisterciens ont poussé jusqu'à Mödling, Czikador en Hongrie et à Oliva, aux portes de Gdansk ¹⁰⁹. Mais certaines abbayes avaient dès 1195 des vins à vendre. De la spécialisation interne des granges, on est passé à une viticulture commerciale. La grange de Presles, près de Soissons, a été le noyau du vignoble de Longpont, dont les vins se vendaient en Flandre ¹¹⁰. Les granges de Neuhof, Drais, Steinheim, Weisenau, Dienheim, alimentaient le trafic du vin d'Eberbach vers Cologne ¹¹¹. En Gascogne, ce sont les granges de Grandselve qui envoyaient leur vin à Bordeaux ¹¹². Plusieurs abbayes possédaient des celliers, soit près des vignobles généralement au bord des rivières navigables, soit dans des marchés urbains, pour stocker cette importante production ¹¹³.

Granges pastorales

Forêts, landes, quelques prairies, droits de parcours ont offert en abondance aux nouvelles abbayes et à leurs granges d'infinies possibilités d'élevage. Morimond avait une vingtaine de porcheries réunissant 6000 têtes; Holmcultram, à la frontière écossaise, et Flaxley, près de la Forest of Dean, avaient aussi des *porcarias*. Plusieurs abbayes du Yorkshire avaient établi, dès le milieu du XII^e siècle, des *vaccariae*, granges laitières et stations de reproduction ¹¹⁴. La grange d'Obazine à Graule sur les plateaux cantaliens pratiquait l'élevage laitier pour la fabrication du fromage ¹¹⁵. Beaucoup d'abbayes avaient un troupeau diversifié et équilibré suivant leurs

106. *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. XV, p. 896-897.
107. J. MARILIER, Le vin à Cîteaux au XII^e siècle, dans *Mémoires de l'Acad. des Sciences, Lettres et Arts de Dijon*, 1943-1946 [1947].
108. WISWE (n. 95), p. 76-77.
109. Voir HIGOUNET (n. 6), p. 358-360.
110. L. DUVAL-ARNOULD, Le vignoble de l'abbaye cistercienne de Longpont, dans *Le Moyen Age*, 1968, p. 207-236.
111. MOSIG (n. 54), *pass.*
112. MOUSNIER (n. 65), p. 236-237; Ch. HIGOUNET, La maison et les chais de l'abbaye de Grandselve à Bordeaux, à paraître dans *Mélanges à la mémoire du Père Anselme Dimier*, t. II.
113. Citons Clairvaux à Dijon, Chaalis à Argenteuil, Longpont à Noyon, Preuilly à Provins, Igny à Reims et Epernay, Pairis à Colmar, Balerne à Poligny, Lons-le-Saunier et Salin, Eberbach à Cologne, Ebrach à Wurzburg...
114. DONKIN (n. 56), p. 63-65.
115. H. de ROCHEMONTEIX, *La maison de Graule. Etude sur la vie et les œuvres des convers en Auvergne au Moyen Age*, Paris, 1888; BARRIÈRE (n. 66), p. 44-45.

besoins. Les abbayes du Midi de la France, de la Catalogne et de la Castille se sont adonnées surtout à l'élevage du mouton. La grange de Cervole, appartenant à Poblet, possédait, en 1180, 400 moutons sur 615 têtes de bétail, qui transhumaient en été vers les pâturages de Cerdagne et du Bergadán. La Vayssière, grange de Bonneval sur le causse comtal du Rouergue, avait un troupeau de 1 800 ovins au ^{xiv}^e siècle ¹¹⁶. La grange de Pradines, à l'abbaye de Fontfroide, aurait compté jusqu'à 6 000 têtes de bétail ¹¹⁷. Les ovins des granges de Bonnefont, Grandselve et Boulbonne estivaient dans les Pyrénées centrales. D'une façon générale, on a constaté un développement de ces activités pastorales quand le recrutement des convers a diminué, l'élevage demandant moins de main-d'œuvre que l'agriculture. Le cas de l'élevage et du commerce lainiers de l'Angleterre au ^{xiii}^e siècle est trop connu pour qu'on insiste ¹¹⁸. Les granges du Yorkshire possédaient de grandes bergeries (*bercariae*) et parfois des *lanariae* où la laine était préparée et emmagasinée. Ainsi Meaux avait, en 1280-1286, un pâturage dans sa grange de Sutton pour 2 000 moutons et huit bergeries.

Granges forestières

Bien pourvues en forêts et en bois, dans les pays atlantiques et continentaux, les abbayes se sont montrées généralement, après avoir effectué les défrichements utiles, prudentes dans la gestion de leurs ressources sylvestres. Morimond et ses granges ont été particulièrement soucieux de la conservation des sous-bois, du renouvellement de la forêt par des plantations et de l'aménagement des étangs ¹¹⁹. La Cour-Dieu a installé des scieries en forêt d'Orléans. En Allemagne, c'est Waldsassen qui a surtout participé à l'exploitation du bois. Les abbayes anglaises, pour un tiers situées près des « forêts » royales, ont obtenu le privilège de coupes, notamment dix chênes chaque année à Furness pour les chantiers de sa grange de Beaumont, et, à l'occasion, en profitèrent pour vendre du bois ¹²⁰.

Granges minières

L'exploitation du bois par sa transformation en charbon de bois était en relation, d'autre part, avec des exploitations minières et une industrie

116. *Cartul. de l'abbaye de Bonneval* (n. 59).

117. E. CAUVET, *Etude historique sur l'abbaye de Fontfroide*, Montpellier, 1875, p. 395; F. GRÉZES-RUEFF, L'abbaye de Fontfroide et son domaine foncier aux ^{xii}^e-^{xiii}^e siècles, dans *Annales du Midi*, 1977, p. 253-280, ne donne pas de chiffres avant le ^{xiv}^e siècle.

118. F. MULLIN, *A History of the Work of the Cistercians in Yorkshire*, Washington, 1932; C. V. GRAVES, *The economic Activities of the Cistercians in medieval England* (1128-1307), dans *Analecta sacri ordinis cisterciensis*, XIII, 1957; R. A. DONKIN, dans H. C. DARBY, *A new historical Geography of England*, Cambridge, 1973, p. 94-98, 120-123, et DONKIN (n. 56), p. 82-102.

119. J. SALMON, Morimond et ses granges, dans *Bull. Société hist. et archéol. de Langres*, 1969.

120. R. A. DONKIN, *The Cistercian Settlement and the English Royal Forest*, dans *Cîteaux*, 1960, *pass.*, et DONKIN (n. 56), p. 124-129.

sidérurgique. On a parlé des forges de Clairvaux dès 1167 et de la sidérurgie cistercienne de la Champagne¹²¹. En Angleterre, ce sont les abbayes de Flaxley et de Grace-Dieu qui ont extrait le minerai de la Forest of Dean, l'une dès 1151, l'autre en 1227, et ont aménagé une forge permanente et des forges itinérantes¹²². En Allemagne centrale, les convers de Walkenried, sans doute anciens mineurs, ont remis en exploitation en 1198 le cuivre du Ramelsberg et plus tard de Clausthal¹²³. Une des plus belles entreprises minières fut l'extraction de la houille par l'abbaye du Val Saint-Lambert dans ses granges de Ans, Berleur et Marihaye au pays de Liège. Au début du XIV^e siècle, les trois veines de Ans étaient en exploitation directe sous la conduite du maître de la grange¹²⁴.

Plusieurs abbayes anglaises, depuis Holm Cultram au Nord jusqu'à Quarr, dans l'île de Wight, avaient des salines, exploitées assurément par chauffage, et des greniers à sel¹²⁵. Par contre, la grange des Touches, qui relevait de Dalon, à l'embouchure de la Seudre en Saintonge, pratiquait la même technique par évaporation que de nos jours, en exploitation directe; elle entretenait aussi des réserves à poisson¹²⁶. En Italie, Brondolo avait une grange à sel à Chioggia.

Premières brèches dans le faire-valoir direct avant 1208

Dans ce rapide aperçu de l'activité des granges, nous nous sommes pratiquement limités à la période de leur exploitation en faire-valoir direct par les convers et leurs ouvriers. Or, on a vu, à travers la législation des Chapitres généraux, comment, entre 1208 et 1315, la mutation du système a été progressivement acceptée et rendue possible. Comment donc cette mutation s'est-elle accomplie dans la réalité des faits?

Il n'y a pas de doute que la dégradation de l'exploitation directe a commencé très tôt par la concession de terres en censive et par la conclusion de baux à métayage ou à cheptel : à Poblet (1155) et à Santas Creus (1164) dès le lendemain même de leur fondation, où des colons censitaires reçurent des terres incultes et des jardins *ad plantare per medium*. En 1175, on envisageait à La Trappe de faire cultiver par autrui les terres d'une grange. A Clairvaux, les censitaires apparaissent en 1179, à Fontmorigny en 1180¹²⁷.

121. R. FOSSIER, L'activité métallurgique d'une abbaye cistercienne : Clairvaux, dans *Rev. d'histoire de la sidérurgie*, II, 1961, p. 7-14; voir J.M. ROGER, Les forges de l'abbaye de Clairvaux à Wassy au Moyen Age, dans *98^e Congrès national des Soc. savantes*, Saint-Etienne, 1973, [1975], t. I, p. 23-59; B. CHAUVIN, Notes bibliographiques sur la sidérurgie cistercienne française au Moyen Age, dans *Cîteaux*, 1976, p. 279-285, et ci-dessus, p. 31 sq.

122. DONKIN (n. 120), p. 127.

123. K.H. SPIESS, Die Beziehungen einiger mitteldeutscher Zisterziensersbtaien zum dortigen Bergbau, dans *Analecta sacris ordinis cisterciensis*, XV, 1959, p. 265-282.

124. D. VAN DERVEEGHE, *Le domaine du Val-Saint-Lambert de 1202 à 1387. Contribution à l'histoire rurale et industrielle du Pays de Liège*, Paris, 1955, p. 136-148.

125. DONKIN (n. 56), p. 129.

126. GRILLON (n. 66).

127. HIGOUNET (n. 6), p. 363-364.

Pendant les deux dernières décennies du XII^e siècle, le mouvement s'est amplifié, si bien que les décisions de 1208 et 1220 apparaissent bien comme la sanction d'un état de fait. Mais il serait exagéré de dire pour cela que d'emblée et délibérément, les Cisterciens aient voulu pratiquer, en dépit de leur idéal, une « politique d'insertion dans les circuits de production »¹²⁸. Ces premières brèches dans la ligne idéale ont été ouvertes sous l'accroissement du temporel et la difficulté d'en assurer, dans certains cas, l'exploitation : compromis qui n'avait pas encore au début du XIII^e siècle bouleversé le système grangier.

Dissolution des terroirs en censives

Quand la crise de main-d'œuvre est devenue aiguë, la dissolution des granges ou de partie de granges en censives, d'exceptionnelle, s'est offerte comme un des moyens communs de survie¹²⁹. A Villers, en Brabant, une partie des granges est restée jusqu'au XIV^e siècle sous l'exploitation directe d'un grangier et de convers, mais le *Liber census* de 1272 dénombre dans les terroirs des granges de Mellemont, Sart-Risbart ou Fleppes, quelque 200 à 300 tenures¹³⁰. Le terroir de la grange d'Els dépendant de Balerne s'est dissous progressivement en censives dans le village jurassien de Loulle à partir des environs de 1285¹³¹. La concession de terres à des paysans censitaires a été générale dans les abbayes de Basse-Saxe, entre 1275 et 1340. A Ebrach en Franconie, le processus a été plus lent : en 1340, il y avait en effet encore des *curiae* en faire-valoir direct, à côté de *hufen* et de biens tenus à cens ou à métayage par des paysans. Ce même type mixte se retrouve à la fin du XIV^e siècle à la grange d'Ouges de l'abbaye de Cîteaux : « réserve » cultivée par des salariés et par les corvées de tenanciers des autres terres acensées (1380)¹³². Même dans le terroir de Vaulerent, une partie fut morcelée en 61 lots à la fin du XIV^e siècle¹³³. D'une façon assez générale, ce type de mutation s'est effectué dans des granges à terroirs dispersés, plus vulnérables que les terroirs compacts. Ces tenures « cisterciennes » se sont finalement perdues dans le dessin des finages villageois où quelques rares lieux-dits en conservent le souvenir, comme la Cense aux Moines de l'abbaye de Bonlieu en Bordelais.

128. C'est la curieuse « thèse » de G. DESPY, *Les richesses de la terre : Cîteaux et Prémontré devant l'économie de profit aux XII^e et XIII^e siècles*, dans *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1975.

129. Voir Ch. HIGOUNET, *Effets des mutations de l'économie rurale cistercienne (XIII^e-XIV^e siècles)*, à paraître dans *Agricoltura e trasformazione dell'ambiente, secoli XIII-XVIII*, XI^a settimana di studio. Istituto intern. di storia economica « Francesco Datini », Prato.

130. E. de MOREAU (n. 57), p. 193-207.

131. B. CHAUVIN, *La grange d'Els, dépendance de l'abbaye cistercienne de Balerne aux XIII^e et XIV^e siècles*, dans *La Franche Comté. Actes du 99^e Congrès national des Sociétés savantes*, Besançon, 1974. Philologie et hist., t. II, 1977, p. 109-110.

132. O. MARTIN-LORBER, *L'exploitation d'une grange cistercienne à la fin du XIV^e siècle et au début du XV^e*, dans *Annales de Bourgogne*, 1957, p. 161-180.

133. HIGOUNET (n. 71), p. 56-57.

Villages neufs et bastides cisterciens

L'allotissement en bloc des terres monastiques d'une grange par la fondation d'un village de tenanciers a été une solution plus immédiate et a eu des effets plus spectaculaires et durables. Là encore, il y a des exemples précoces : la fondation de Landouzy-la-Ville par l'abbaye de Foigny en 1168, en paréage avec Raoul de Marle, illustre le cas d'une abbaye qui ploye sous le poids de son temporel ¹³⁴ ; celle de Münchendorf en 1187 par Heiligenkruz est le constat d'un échec d'exploitation directe ¹³⁵. Mais ce type d'opération s'est multiplié surtout dans la période 1220-1325, tant dans l'Est que dans le Midi de la France. En Bassigny, La Crête fonda en paréage avec le comte de Champagne Chantraines (1223) et Bourdons (1240) ¹³⁶. En Bugey, Saint-Sulpice transforma en villages ses granges de Prémillieu et de Hôtias (1242-1245) ¹³⁷. Orval traita en 1258 avec le comte de Chiny pour créer la villefranche de Gérouville ¹³⁸. Morimond a aussi transformé deux de ses granges en villages : Grand Rupt (1285) et Laville-neuve en Angoulancourt (1310-1314) ¹³⁹.

C'est dans l'espace du sud-ouest de la France que ce phénomène a pris un caractère systématique et massif : coup sur coup, entre 1252 et 1325, trente-six « bastides » ou villages neufs y ont été fondés soit sur le territoire d'une grange, soit sur celui de l'abbaye elle-même, avec le concours de partenaires laïques, grands seigneurs ou agents du roi de France, agissant pour d'autres mobiles et profits que les Cisterciens ¹⁴⁰. On ne citera ici que quelques-unes de ces opérations : fondation de Mazères par Boulbonne et le comte de Foix (1253), de Carbonne par Bonnefont et Alphonse de Poitiers, comte de Toulouse (1256), de Valence-sur-Baïse par Flaran et le comte d'Armagnac (1274) ; transformation par Berdoues de quatre de ses granges en bastides, Aujan, Mielan, Mirande et Pavie entre 1279 et 1281 ; fondation par Grandselve et le sénéchal Eustache de Beaumarchais sur les terres de ses granges des deux énormes bastides de Beaumont-de-Lomagne (1278) et de Grenade-sur-Garonne (1290). On ne peut que s'étonner, comme il a été dit plus haut, que cette révolution du mode d'exploitation n'ait pas eu d'échos au Chapitre général.

134. *Cartulaire de l'abbaye de Foigny*, anal. E. de BARTHÉLÉMY, Vervins, 1879, n° LVI, p. 17-19.
 135. *Urkunden des Cistercienser-Stiftes Heiligenkruz* (n. 70), n° XII ; HIGOUNET (n. 6), p. 365.
 136. H. d'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Histoire des... comtes de Champagne*, t. V, nos 1614-1615, p. 212 et 2552, p. 379.
 137. *Petit cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice en Bugey*, éd. M.C. GUIGUE, Lyon, 1884, nos 30-31.
 138. *Cartulaire de l'abbaye d'Orval*, éd. E. GOFFINET, Bruxelles, 1879, nos CCCXII-CCCXIII, p. 344-347. Voir plus haut n. 62.
 139. E. JOLIBOIS, *La Haute-Marne ancienne et moderne. Dictionnaire géographique*, Chaumont, 1858, p. 333.
 140. Ch. HIGOUNET, Cisterciens et bastides, dans *Le Moyen Age*, 1950, p. 69-84 ; SAMARAN et HIGOUNET (n. 64), p. 33-37.

Les C...
 bien créé...
 mais c'éta...
 surplus. E...
 faire la vil...
 détruites e...
 fait dire à...
 expédient...
 rent la po...
 par ce m...
 exploitati...
 des colon...

Grandes
 Le p...
 aux gran...
 unités. l...
 riches te...
 lui que

Il f...
 tir de q...
 et sous...
 celles p...
 « expér...
 Villers,
 laïques...
 tié du t...
 village...
 de Vill...
 certain...
 ont so...
 été ver...
 ont pl...
 Plusie...
 d'autr...
 1536-1...
 laïque...
 exemp...
 except...

141
 142
 143
 144
 Revue d...
 145

Les Cisterciens britanniques n'ont guère suivi cet exemple. Meaux a bien créé près de sa grange de Myton la ville neuve de Wyke upon Hull, mais c'était pour en faire un port pour son commerce de la laine, et, au surplus, Edouard I^{er} contraignit l'abbaye à lui céder cette étape pour en faire la ville royale de Kingston (1293)¹⁴¹; plusieurs granges de Fountains, détruites et abandonnées en 1363, ont été remplacées par des villages, ce qui fait dire à C. Platt que ce ne fut pas alors un *degranging* délibéré mais un expédient¹⁴². De même, les abbayes polonaises qui à partir de 1210 reçurent la possibilité de fonder des villages de colonisation, n'ont pas changé, par ce moyen, ce type d'exploitation: en fait, elles sont passées d'une exploitation seigneuriale avec des serfs à un autre faire-valoir indirect par des colons allemands ou polonais¹⁴³.

Grandes fermes

Le procédé de mutation qui s'est avéré, en définitive, le mieux adapté aux grandes granges agricoles et pastorales, a été l'affermage par grosses unités. Dans l'ordre chronologique, il est venu le plus tard car les gros et riches terroirs « ramassés » ont été les derniers à être préservés, et c'est par lui que la transformation des granges s'est poursuivie jusqu'au xv^e siècle.

Il faudrait encore pouvoir relever dans toutes les monographies à partir de quand a commencé cet éclatement — sous forme de bail à court terme et sous forme de ferme viagère. Le bail à neuf ans conclu en 1263 par Vaucelles pour sa grange de Ceule en Flandre maritime peut passer pour une « expérience »¹⁴⁴. Mais entre 1295 et 1310, la grange de Velp, à l'abbaye de Villers, était affermée, des granges d'Angleterre ont été données à vie à des laïques ou des convers entre 1298 et 1310; et c'est aussi en 1315 que la moitié du terroir de Vaulerent fut affermé pour neuf ans à un riche paysan du village voisin de Vémars¹⁴⁵. Bail à douze ans encore que celui de la grange de Villers à Ostin en 1384. Les gros terroirs furent divisés ensuite en un certain nombre de « fermes ». En France, ces belles exploitations affermées ont souvent perduré, avec leurs solides bâtisses, jusqu'à 1791 où elles ont été vendues comme « biens nationaux »: et de gros acheteurs bourgeois les ont plus ou moins conservées dans leur intégralité jusqu'à nos jours. Plusieurs grandes propriétés des plateaux du Bassin parisien n'ont pas d'autre origine. En Angleterre, la dissolution des biens des abbayes de 1536-1540 a aussi consolidé plusieurs « fermes » cisterciennes en propriétés laïques, et l'enquête exécutée trois siècles après pour y retrouver les terroirs exempts de dîmes a fourni sur elles une documentation cartographique exceptionnelle.

141. M. BERESFORD, *New Towns of the Middle Ages*, Londres, 1967, p. 102-103, 515-516.

142. PLATT (n. 68), p. 98-99.

143. HIGOUNET (n. 129).

144. S. LEBEQ, *Les Cisterciens de Vaucelles en Flandre maritime au xiii^e siècle dans Revue du Nord*, 1972, p. 371-384.

145. HIGOUNET (n. 71), p. 50-58.

flaran 3

L'ECONOMIE CISTERCIENNE

Géographie. Mutations.

B.U. MONTPELLIER - LETTRES



OMPL0252591

1981